

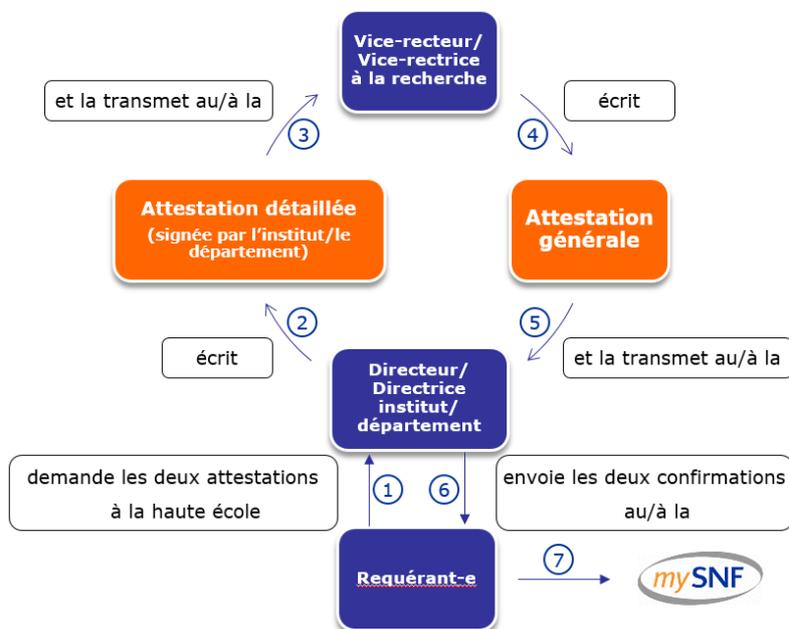
**Remarques préliminaires :** Le FNS octroie des subsides Practice-to-Science (PtS) à des expert-e-s qualifié-e-s, ayant une expérience pratique avérée, désirant transiter du milieu professionnel au milieu académique. Il leur offre la possibilité d'effectuer un projet de recherche et de s'établir en tant qu'assistant professeur-e dans une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique de Suisse pour une durée déterminée avec possibilité de qualification ou de conversion en poste fixe.

Les subsides PtS concernent toutes les disciplines proposées dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, et visent à développer la compétitivité dans les domaines de la recherche orientée vers l'applications.

**L'attestation écrite de la haute école consiste en deux lettres séparées :**

1. Une attestation détaillée de la haute école signée par la direction du département/ de l'institut
2. Une attestation générale du vice-rectorat à la recherche (ou équivalent)

La lettre de soutien de la haute école se réfère aux obligations mentionnées dans le règlement Practice-to-Science, plus particulièrement dans l'article 7.



**La direction du département/de l'institut doit faire parvenir l'attestation détaillée de la haute école (point 1) au vice-rectorat à la recherche afin d'obtenir l'attestation générale (point 2). Ensuite, la direction du département/de l'institut à la haute école doit envoyer les deux attestations au/à la requérant-e pour lui permettre de soumettre sa requête à temps.**

Les deux attestations écrites doivent être rédigées suivant le modèle de texte préparé ci-dessous à cet effet sur un papier disposant de l'en-tête officiel de la haute école. Elles **doivent être jointes à la requête** et ne seront considérées comme complètes seulement si tous les points pertinents à la candidature sont traités.

## 1. Attestation détaillée de la haute école

La/Le/L' **[nom du département/de l'institut]** confirme à **[nom du /de la requérant-e]** sa volonté d'adhérer aux obligations détaillées ci-dessous en cas d'octroi d'un subside Practice-to-Science par le FNS pour la requête intitulée **[titre du projet]**.

La haute école s'engage à accueillir **[nom du /de la requérant-e]** pour la durée de son subside Practice-to-Science et à :

- l'intégrer en son sein et lui fournir un espace de travail ;
- l'aider à gérer son équipe et lui apporter un soutien administratif ;
- lui fournir, ainsi qu'à son équipe, un soutien à la recherche tout au long du projet. Plus particulièrement, la haute école s'engage à offrir un soutien approprié aux frais de recherche (par ex. pour le matériel, l'équipement, le personnel, les déplacements, etc.) au cas où ces frais ne sont pas entièrement couverts par le subside Practice-to-Science et à mettre à disposition les infrastructures, les équipements et tout autre service nécessaire à la conduite du projet de recherche **[veuillez préciser]**;
- garantir son indépendance scientifique, surtout en ce qui concerne :
  - la réalisation du projet sous sa direction scientifique ;
  - la sélection et la supervision d'autres membres de l'équipe ;
  - l'utilisation du budget afin d'atteindre les objectifs scientifiques du projet ;
  - le droit à publier en tant qu'auteur-e principal-e et responsable, et à n'inviter comme co-auteur-e-s que celles et ceux qui ont contribué de manière significative au travail concerné.

### **[Les points suivants doivent être OBLIGATOIREMENT confirmés]**

- Prise de position concernant l'intérêt général de la haute école pour le/la requérant-e et son projet/domaine de recherche, ainsi que les synergies envisagées.
- Prise de position sur le projet et son indépendance par rapport à d'autres objectifs de recherche en cours dans la haute école.
- Prise de position sur les coûts salariaux du/de la candidat-e couverts respectivement par le subside Practice-to-Science et par la haute école spécialisée ou la haute école pédagogique d'accueil (*veuillez noter que le subside Practice-to-Science peut couvrir les coûts salariaux du/de la bénéficiaire dans la limite d'un taux d'occupation de 50% (0.5 équivalent temps plein) au maximum*).
- Prise de position sur la garantie d'une activité de recherche indépendante conforme au taux requis d'au moins 50% (0.5 équivalent temps plein) en moyenne sur la durée du subside.

### **[Les points suivants doivent être abordés LE CAS ECHEANT]**

- Prise de position sur la position du/de la bénéficiaire en cas d'engagement avant le début du subside Practice-to-Science : Le/la bénéficiaire **[nom du /de la requérant-e]** est/sera engagé-e comme professeur-e assistant-e avec tenure track ou équivalent depuis le **[date]** et ce pour toute la durée sollicitée du projet avec un taux d'occupation de **[%]** et une part du temps de travail consacrée à la recherche de **[%]** en moyenne sur la durée du subside. Les mesures suivantes en termes de planification de carrière et de perspectives académiques associées au poste actuel sont : **[veuillez préciser]**.
- Si le salaire d'un-e doctorant-e est compris dans le budget, le directeur/la directrice de thèse et l'institution de recherche s'engagent à garantir l'achèvement de la thèse à l'expiration du subside ou lors de l'arrêt prématuré du projet.

- Le directeur/la directrice officiel/-le de thèse au/à l'[nom du département/de l'institut] de [nom de l'université ou de l'école polytechnique] sera [titre, nom et prénom]. Une confirmation écrite séparée et dûment signée par le directeur/la directrice de thèse doit être également jointe aux deux attestations de la haute école.

**[commentaires supplémentaires si nécessaire]**

**[nom et signature ; signé par la direction du département/de l'institut]**

## **2. Attestation écrite du vice rectorat à la recherche**

La haute école s'engage pour toute la durée du subside à :

- accorder au/à la bénéficiaire le statut et le titre d'un-e professeur-e assistant-e ou équivalent local.
- confirmer les conditions d'engagement, y compris la convention sur les critères de qualification voire de pérennisation du poste, ainsi que la justification des conditions et mesures en vue de la qualification dans la recherche (par ex. coaching; formation continue aux méthodes de recherche). *Veillez joindre les conditions établies de votre institution concernant la procédure de pérennisation du poste.*

La direction de la/le/l'[nom de la haute école] soutient la candidature de [nom du/de la requérant-e] pour un subside Practice-to-Science et garantit les conditions nécessaires pour la réalisation fructueuse du projet de recherche conformément à la lettre du/de l'[nom du département/de l'institut].

**[commentaires supplémentaires si nécessaire]**

**[nom et signature ; signé par le/la vice-recteur/vice-rectrice à la recherche ou équivalent]**